

académie

bulletin  
académique



n° 334



du 28 novembre 2005

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>SECRETARIAT GENERAL</b>   |           |
| ➤ Assistants d'éducation - Assistants de vie scolaire collectifs - Assistants pédagogiques   | <b>1</b>  |
| ➤ Accidents du travail   | <b>2</b>  |
| ➤ Organisation des sessions d'examens pour les candidats relevant du plan régional de formation  | <b>3</b>  |
| <b>DIVISION DES PERSONNELS ATOSS</b>   |           |
| ➤ Mouvement des AASU - Rentrée 2006  | <b>4</b>  |
| <b>DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS</b>  |           |
| ➤ Examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire - Session 2006 | <b>6</b>  |
| ➤ Session 2006 - certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH)   | <b>8</b>  |
| ➤ Session 2006 - certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH)      | <b>9</b>  |
| ➤ Evaluation des travaux personnels encadres au baccalauréat général   | <b>10</b> |
| <b>Annexe : Tableau de nomination des professeurs chargés de l'évaluation des TPE du baccalauréat général</b>  | <b>12</b> |
| <b>Annexe : Modèle de convocation</b>  | <b>13</b> |
| <b>Annexe : Fiche individuelle de notation</b>   | <b>14</b> |
| ➤ Inscriptions aux épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique - Session 2006   | <b>15</b> |
| <b>Annexe : Notice technique de l'application Inscrinet</b>  | <b>16</b> |
| <b>DELEGATION ACADEMIQUE A LA FORMATION ET A L'INNOVATION PEDAGOGIQUE</b>  |           |
| ➤ Séjours et actions de formation a l'étranger destinés aux professeurs du second degré - Année scolaire 2005-2006   | <b>17</b> |
| <b>DELEGATION ACADEMIQUE AUX RRELATIONS INTERNATIONALES ET A LA COOPERATION</b>  |           |
| ➤ Un trimestre a Hambourg - Programme individuel d'échanges scolaires franco-allemand « Brigitte Sauzay »  | <b>18</b> |
| <b>Annexe : Dossier de candidature</b>   | <b>20</b> |
| <b>Annexe : demande de subvention individuelle</b>   | <b>32</b> |
| ➤ Coopération franco-suédoise dans le domaine scolaire programme « Education européenne - Une année en France » - Année 2006-2007  | <b>34</b> |
| ➤ Office franco-allemand pour la jeunesse - Rencontres a recrutement ouvert 2006 - Appel a projets   | <b>36</b> |
| <b>Annexe : Annexe : Fiche technique</b>   | <b>38</b> |
| ➤ Programme international d'échanges de professeurs de langues vivantes dans les établissements du second degré (année scolaire 2006-2007) - Echanges poste pour poste               | <b>41</b> |

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

SG/05-334-86 du 28/11/05

### **ASSISTANTS D'EDUCATION ASSISTANTS DE VIE SCOLAIRE COLLECTIFS ASSISTANTS PEDAGOGIQUES**

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du second degré public

Affaire suivie par : Christiane BONNEFOY      Tel : 04 42 91 71 27      Fax : 04 42 26 68 03

Je vous précise la procédure à suivre pour le traitement des dossiers d'accident du travail des personnels cités en objet :

- L'établissement employeur envoie le dossier d'accident du travail, dans les 48 heures, à l'établissement mutualisateur de son département ;
- L'établissement mutualisateur envoie le dossier :
  - A l'Inspection Académique bureau des affaires médicales pour les personnels rémunérées en code S.S 17 (temps complet)
  - A la Sécurité Sociale pour les personnels rémunérés en code S.S 12 (temps incomplet) ;La Sécurité Sociale transmettra la prise en charge de l'accident ainsi que le décompte des indemnités journalières payées pour la période d'accident de travail, à l'intéressé. Ces 2 pièces doivent impérativement être réclamées à l'intéressé par l'établissement employeur et transmises à l'établissement mutualisateur, faute de quoi celui-ci ne pourra payer les indemnités complétées.
- L'Inspection Académique met à jour la base « congés » puis transmet le dossier au Rectorat - DIFIN, service des accidents du travail ;
- Le Rectorat prend la décision de prise en charge qu'elle transmet à l'Inspection académique laquelle la retransmet à l'établissement mutualisateur ;
- L'établissement mutualisateur verse les indemnités journalières complètes (code 17) ou complétées (code 12) selon le cas et paie les factures de frais médicaux. Tout document (certificats médicaux, prolongation, frais) doivent être transmis à l'établissement mutualisateur.

Je vous rappelle que la remise d'un dossier d'accident de travail à un agent est obligatoire même si vous contestez la véracité des faits. Dans ce cas vous devez joindre un rapport en transmettant le dossier.

J'attire également votre attention sur l'urgence à transmettre les dossiers d'accidents du travail, le délai étant fixé à 48 heures.

J'ajoute, enfin, que s'agissant des AVS-I la gestion des dossiers est identique à celle de MI-SE.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

SG/05-334-87 du 28/11/05

### ACCIDENTS DU TRAVAIL

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement d'enseignement privés du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

Affaire suivie par : Christiane BONNEFOY      Tel : 04 42 91 71 27      Fax : 04 42 26 68 03

La circulaire ministérielle 2005-113 du 27 juillet 2005 (BO n° 31 du 1<sup>er</sup> septembre 2005) a transféré à l'Education Nationale la prise en charge des accidents du travail survenus à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2005, pour les maîtres contractuels de l'enseignement privé à temps complet.

Je vous apporte les précisions nécessaires pour le traitement de ces dossiers :

- Les dossiers des accidents du travail antérieurs au 1<sup>er</sup> septembre 2005, ainsi que les dossiers de rechute d'un accident survenu avant le 1<sup>er</sup> septembre 2005 doivent toujours être adressés à la Sécurité Sociale.

Le Rectorat DEEP ou l'Inspection Académique devra être informé pour pouvoir mettre à jour la base « congés » ;

- Les dossiers des accidents du travail survenus après le 1<sup>er</sup> septembre 2005 doivent être adressés :
  - Au Rectorat, DEEP, pour les personnels du second degré
  - A l'Inspection Académique du département, pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré.

Ces services procéderont à la mise à jour de la base « congés » et adresseront les dossiers :

- Au Rectorat, DIFIN, service « Accidents du travail » pour les personnels agréés ou contractuels (*codes 92 et 96*)
- A la Sécurité Sociale pour les personnels suppléants (*codes 91 et 95*)

Le Rectorat (DIFIN) prend la décision d'imputabilité au service et en transmet 2 exemplaires soit au Rectorat DEEP, soit à l'Inspection Académique à charge pour ces services d'en retransmettre 1 exemplaire à l'établissement.

Le Rectorat (DIFIN) est chargé, dans les 2 cas (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) de gérer la totalité du dossier.

J'attire votre attention sur le caractère obligatoire de la remise d'un dossier d'accident du travail. Si vous contestez la véracité des faits, il vous appartient d'établir un rapport à joindre lors de la transmission.

J'insiste également sur l'urgence de transmission des dossiers, les délais réglementaires étant de 48 heures.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

SG/05-334-88 du 28/11/05

### **ORGANISATION DES SESSIONS D'EXAMENS POUR LES CANDIDATS RELEVANT DU PLAN REGIONAL DE FORMATION**

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale  
Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées professionnels

Affaire suivie par : Christiane BONNEFOY      Tel : 04 42 91 71 27      Fax : 04 42 26 68 03

La Région Provence Alpes Côte d'Azur, finance la formation des jeunes sortis du système éducatif sans qualification pour leur permettre l'accès à un diplôme de niveau V.

L'Académie d'Aix-Marseille accompagne depuis plusieurs années ce dispositif en adaptant les conditions de certification à la spécificité de la formation.

A partir de 2006, le dispositif mis en place est légèrement modifié pour tenir compte des différentes contraintes.

Il n'y aura plus qu'une seule session intermédiaire (au lieu de deux comme précédemment) mais celle-ci concernera l'ensemble des épreuves des spécialités choisies par les candidats.

Les épreuves se dérouleront dans les EPLE et la responsabilité de l'organisation est confiée au chef d'établissement, comme pour la session de juin.

Le calendrier des épreuves est resserré pour perturber le moins longtemps possible le fonctionnement des établissements, mais cette organisation va entraîner la mobilisation de certains enseignants et l'utilisation de quelques salles et ateliers.

En effet le nombre de candidats sera en général peu élevé, à l'exception des spécialités suivantes où le nombre de candidats est toujours important (plus d'une centaine de candidats au plan académique) :

- cuisine
- petite enfance
- carrières sanitaires et sociales
- vente, action marchande
- métier du secrétariat

Les épreuves se dérouleront dans la première quinzaine du mois de février.

Les inspections académiques ont en charge l'organisation générale des examens.

Les coûts de matière d'œuvre seront pris en charge par le Rectorat (DIFIN), comme pour la session de juin.

Pour les épreuves écrites il pourra être fait appel à des vacataires pour assurer la surveillance.

Pour les épreuves orales, un vacataire pourra être recruté pour la coordination.

Le Rectorat (DIEC) est à votre disposition pour les recrutements et pour toute information complémentaire

Je vous prie de bien vouloir prendre les dispositions permettant la mise en place de cette nouvelle organisation et, le cas échéant, me faire part d'éventuelles difficultés qu'elle pourrait soulever.

D'avance, je vous remercie de votre concours à la réussite de ce nouveau dispositif.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.*

## DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA05-334-396 du 28/11/05

### MOUVEMENT DES AASU - RENTREE 2006

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Présidents d'Universités, Chefs d'établissements du second degré, chefs des services d'affectation des personnels Atoss

Affaire suivie par : Mme GALZY-PIGNOL ; Tel : 04 42 91 72 41  
Fax : 04 42 91 70 06 - e.mail : [ce.dipa@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dipa@ac-aix-marseille.fr)

### ATTENTION : MODIFICATION DES MODALITES D'INSCRIPTION

A partir de la rentrée 2006, le mouvement des personnels du corps des attachés d'administration scolaire et universitaire (titulaires et stagiaires) est partiellement déconcentré.

**Il comporte désormais deux phases :**

- un mouvement inter-académique organisé par l'administration centrale
- puis un mouvement intra-académique de compétence rectorale.

**Le mouvement inter-académique concerne** les personnels désireux de muter :

- hors de leur académie d'affectation;
- ou sur les postes précis de leur académie offerts au mouvement inter-académique ;
- ou sur un PRP (poste à responsabilité particulière) mis en ligne sur internet ;
- ou désireux de réintégrer dans une académie différente de leur académie d'origine.

**Le mouvement intra-académique est destiné aux personnels :**

- souhaitant muter au sein de leur académie d'affectation,
- ou désirant réintégrer leur académie d'origine,
- ou ayant obtenu leur entrée sur une possibilité d'accueil mise au mouvement inter-académique.

Ces modifications entraînent de nouvelles procédures et **un nouveau calendrier des opérations de mutation qui sont avancées d'environ un mois**. Vous trouverez toutes les informations dans la note de service publiée au BOEN n°44 du 1<sup>er</sup> décembre 2005 (1).

### PRINCIPAUX CHANGEMENTS DU CALENDRIER DES MUTATIONS (PRP compris)

|   |                        |
|---|------------------------|
| OUVERTURE DES INSCRIPTIONS SUR LE SERVEUR AMIA                          | <b>7 DECEMBRE 2005</b> |
| CLÔTURE DES INSCRIPTIONS SUR LE SERVEUR AMIA                            | <b>11 JANVIER 2006</b> |
| DATE LIMITE DE TRANSMISSION<br>DES CONFIRMATIONS DE DEMANDE DE MUTATION | <b>26 JANVIER 2006</b> |
| C.A.P.N. DU MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE                                  | <b>21 MARS 2006</b>    |

(1) La déconcentration ne concerne pas le mouvement des personnels AASU et APASU dans les TOM.

## **ADRESSE DU SERVEUR INTERNET AMIA**

Au cours du mois de décembre 2005, les possibilités d'accueil, les postes précis offerts au mouvement inter-académique ainsi que les PRP sont mis en ligne sur le serveur internet du ministère, [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubriques :

- « Concours, recrutement, carrière »
  - « Personnels administratifs et techniques »,
    - « Personnels ATOSS »,
      - « AMIA ».

## **TROIS REGLES NOUVELLES A CONNAITRE**

- Les agents mutés sur possibilité d'accueil et obtenant ainsi leur entrée dans une académie participent nécessairement au mouvement intra-académique de l'académie d'accueil.
- Les agents mutés à l'issue du mouvement inter-académique sur un poste précis ou un PRP ne participent pas au mouvement intra-académique de l'académie considérée.
- Lorsqu'un agent obtient une mutation conforme à ses vœux à l'issue du mouvement inter-académique, il ne peut pas participer au mouvement intra-académique de son académie d'origine.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/05-334-1017 du 28/11/05

### **EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DU CORPS DES SECRETAIRES D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE SESSION 2006**

Référence : BO E.N n° 42 du 17 novembre 2005

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Présidents d'Université  
Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de  
l'Education Nationale  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement de l'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré

Affaire suivie par : Mmes NOTO et GREPON Tel : 04 42 91 72 11 / 13 Fax : 04 42 38 73 45

Un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle est ouvert au titre de l'année 2006.

**Les épreuves d'admissibilité auront lieu le mercredi 22 Mars 2006.**

Le nombre de postes sera fixé ultérieurement.

#### **CONDITIONS D'ACCES :**

- Appartenir au corps des SASU de l'Education Nationale.
- Etre au moins au 7<sup>ème</sup> échelon de la classe normale au plus tard le **31 décembre 2006** OU appartenir à la classe supérieure.

#### **INSCRIPTIONS :**

Elles s'effectueront exclusivement sur internet à l'adresse : [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) rubrique « les métiers de l'éducation » **du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2005 au Vendredi 29 décembre 2005 à 17h.**

**Après la clôture des inscriptions, une confirmation d'inscription sera envoyée aux candidats.  
Ce document devra être :**

- soit renvoyé au Rectorat - Division des examens et concours - bureau 225/227- place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence cedex 1, impérativement pour **le vendredi 20 janvier 2006, le cachet de la poste faisant foi.**
- soit déposé à l'accueil du Rectorat, au plus tard **le vendredi 20 janvier 2006 à 17 h.**

**Toute confirmation d'inscription parvenue hors délai ne pourra être acceptée.**

#### **NATURE DES EPREUVES :**

**1/ Epreuve d'admissibilité :** (durée : trois heures).

Rédaction d'une note, d'un rapport ou d'une lettre administrative à l' aide d'un dossier à caractère professionnel dont les éléments permettent de résoudre un cas pratique.

Deux dossiers seront proposés au choix du candidat

- l'un portant sur les tâches d'administration générale ;
- l'autre portant sur la gestion des établissements publics d'enseignement.

**Notation** : cette épreuve est notée de 0 à 20 points. Toute note inférieure à 8 sur 20 est éliminatoire.

**2/ Epreuve d'admission** : Conversation de trente minutes avec le jury.

Cette conversation a comme point de départ un exposé du candidat, d'une durée de cinq minutes au minimum et de sept minutes au maximum, sur son parcours professionnel et sur les fonctions qu'il a exercées depuis sa nomination en qualité de secrétaire d'administration scolaire et universitaire, ou en qualité de fonctionnaire dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

La conversation porte notamment sur des questions posées par le jury relatives à l'organisation et au fonctionnement

de l'administration de l'éducation et des établissements d'enseignement.

Cette conversation doit permettre au jury d'apprécier la personnalité, les connaissances professionnelles et la capacité du candidat à se situer dans son environnement professionnel.

**Notation** : cette épreuve est notée de 0 à 20 points.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/05-334-1018 du 28/11/05

### **SESSION 2006 - CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE POUR LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (2 CA-SH)**

Destinataires : Personnels des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

Affaire suivie par : Mme GIUSTINIANI Tel : 04 42 91 72 12 Fax : 04 42 38 73 45

#### **LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**

- VU** le décret n°2004-13 du 05-01-04 ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 05-01-04, publiés au BOEN spécial n°4 du 26-02-2004 portant création et organisation du 2 CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap).

#### **ARRETE**

**Article 1** : Le registre des inscriptions à la session 2006 du 2 CA-SH est ouvert du jeudi 15 décembre 2005 au mardi 31 janvier 2006 au Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille

Les candidats doivent réclamer le dossier papier nécessaire à l'inscription au bureau des concours du Rectorat DIEC 2.04 place Lucien Paye - 13621 - Aix-en-Provence cedex1, et le renvoyer complet à la même adresse pour le mardi 31 janvier 2006 dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

L'envoi en recommandé simple est conseillé. Tout dossier posté après la date limite du 31 janvier 2006 sera rejeté.

**Article 2** : La date limite pour le dépôt des mémoires professionnels (en 4 exemplaires) auprès du bureau des concours du Rectorat est fixée au mercredi 31 mai 2006 dernier délai.

**Article 3** : Les épreuves orales auront lieu dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2006/2007. Les candidats seront convoqués individuellement.

**Article 4** : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/05-334-1019 du 28/11/05

### **SESSION 2006 - CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPECIALISEES, LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (CAPA - SH)**

Destinataires : Personnels de 1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par : Mme GIUSTINIANI Tel : 04 42 91 72 12 Fax : 04 42 38 73 45

#### **LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**

- VU** le décret n°2004-13 du 05.01.04;
- VU** l'arrêté ministériel du 05.01.04 publiés au BOEN spécial n°4 du 26.02.2004 portant création et organisation du CAPA-SH – (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et à la scolarisation des élèves en situation de handicap).

#### **ARRETE**

**Article 1** : Le registre des inscriptions à la session 2006 du CAPA-SH est ouvert du jeudi 15 décembre au mardi 31 janvier 2006 auprès du service des examens des Inspections Académiques. Les candidats doivent réclamer le dossier papier nécessaire à l'inscription auprès de l'inspection académique dont ils relèvent, et le renvoyer complet pour le 31 janvier 2006 dernier délai, le cachet de la poste faisant foi. L'envoi en recommandé simple est conseillé. Tout dossier parvenu après la date limite du 31 janvier 2006 sera rejeté.

**Article 2** : La date limite pour le dépôt des mémoires professionnels (en 5 exemplaires) auprès du service des examens de l'inspection académique est fixée au mercredi 3 mai 2006 dernier délai. Les candidats qui ne respecteront pas le délai ne seront pas autorisés à subir l'épreuve n°2.

**Article 3** : Les épreuves auront lieu à partir du lundi 22 mai 2006. Les candidats seront convoqués individuellement. Ils recevront leur relevé de notes après la délibération du jury qui aura lieu à la mi-décembre 2006.

**Article 4** : Les candidats qui bénéficient des dispositions transitoires (candidats déjà titulaires de l'US1 et/ou US2 du CAAPSAIS) prévues par l'article 11 du décret n°2004-13 du 05-01-2004 et l'article 9 de l'arrêté du 05-01-2004 sus visés seront convoqués individuellement par l'inspection académique à partir de février 2006.

**Article 5** : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille et les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/05-334-1020 du 28/11/05

### EVALUATION DES TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES AU BACCALAUREAT GENERAL

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées publics et privés sous contrat

Affaire suivie par : Mme OLIVIER-GUINARD      Tel : 04 42 91 71 83      Fax : 04 42 91 75 02  
Mme LAURENT      Tel : 04 42 91 71 87

Les modalités d'évaluation de l'épreuve anticipée obligatoire de TPE au baccalauréat général sont définies par la note de service ministérielle n° 2005-174 du 2 novembre 2005 publiée au BOEN n° 41 du 10 novembre 2005 pages 2175 à 2179.

Cette épreuve concerne tous les élèves des classes de première des séries générales. L'évaluation organisée en 2006 est prise en compte au titre de la session 2007 du baccalauréat. Seuls les points supérieurs à la moyenne de dix sur vingt, affectés du coefficient 2, sont comptabilisés dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

Il appartient à chaque chef d'établissement concerné d'organiser l'épreuve dans le cadre du lycée en se conformant aux instructions ministérielles.

**1/** Les propositions de nomination des professeurs examinateurs devront m'être adressées pour visa le 13 janvier 2006 au plus tard sous le présent timbre : DIEC 2.02 - TPE - en remplissant le tableau annexé à la présente note de service : tableau de nomination des professeurs chargés de l'évaluation des TPE.

De même, il vous appartient de proposer le nom du professeur chargé de participer aux travaux de la commission académique d'harmonisation de la notation.

**2/** Sur cette base, vous établirez les convocations individuelles, qui ouvrent droit aux indemnités de vacances dans les mêmes conditions que pour la session 2005, selon le modèle publié en annexe.

Ce n'est que dans l'hypothèse où le nombre des enseignants évaluateurs de l'établissement est insuffisant que vous pourrez procéder à des échanges de professeurs entre plusieurs établissements, notamment d'un même bassin. Dans ce cas, exceptionnel, j'établirai les convocations des professeurs, en fonction des éléments que vous m'adresserez (nom du professeur, discipline, établissement d'exercice). Je convoquerai également le professeur que vous me proposerez pour être membre de la commission académique d'harmonisation.

Il vous appartiendra de procéder aux affectations des différents groupes de candidats auprès de chaque binôme d'examineurs composé également par vos soins.

Je rappelle que l'évaluation doit intervenir avant le 14 avril 2006, à une ou plusieurs dates arrêtées par vos soins. Le calendrier de l'évaluation doit être transmis au rectorat DIEC 2.02 pour le 13 janvier 2006.

**3/** A l'issue de l'évaluation les fiches individuelles de notation préalablement renseignées par les professeurs ayant encadré le TPE (dont modèle joint en annexe) devront être remplies par le binôme d'évaluateurs.

La commission d'évaluation établira également un procès-verbal de la tenue de l'épreuve, signé par le chef d'établissement.

Les notes proposées par chaque commission d'évaluation des lycées seront saisies par internet au plus tard le 15 avril 2006. Les bordereaux informatiques de notation vous seront adressés début mars sous pli séparé.

Les listes et les statistiques destinées à permettre l'harmonisation des notes seront établies par mes soins à partir du fichier académique des notes pour être mises à disposition de la commission académique d'harmonisation de la notation.

Le bordereau informatique de notation et les fiches individuelles de notation seront apportés par chaque professeur membre de la commission académique d'harmonisation des notes qui se réunira le mercredi 17 mai 2006 à 14 h 30 au lycée Emile Zola à Aix-en-Provence. A l'issue de la réunion d'harmonisation les notes modifiées seront saisies par le rectorat DIEC 2.02.

#### 4/ Calendrier

- Le 13 janvier 2006 au plus tard : transmission à la DIEC 2.02 du tableau des propositions de nomination des professeurs examinateurs et du calendrier de l'évaluation
- 14 avril 2006 : fin de l'évaluation
- à l'issue de l'évaluation : les professeurs évaluateurs remplissent la fiche d'évaluation dont la première partie a été renseignée par les professeurs ayant encadré le TPE
- 15 avril 2006 : fin de saisie des notes par internet. Le serveur sera ouvert à partir du début du mois de mars
- 10 mai : édition des éléments statistiques par le rectorat
- 17 mai 2006 : réunion de la commission académique d'harmonisation
- fin mai : saisie des notes modifiées par la DIEC 2.02.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.*

**TABLEAU DE NOMINATION DES PROFESSEURS  
CHARGES DE L'EVALUATION DES TPE  
DU BACCALAUREAT GENERAL**

Sur proposition du chef d'établissement, le recteur de l'académie d'Aix-Marseille nomme les professeurs examinateurs suivants, membres de la commission d'évaluation des TPE

| Nom – Prénom | Grade | Discipline | Etablissement d'exercice (1) |
|--------------|-------|------------|------------------------------|
|              |       |            |                              |

(1) à préciser lorsque vous procédez exceptionnellement à des échanges de professeurs avec d'autres établissements

Nom du professeur proposé pour être membre de la commission académique d'harmonisation :

M. – Mme .....

---

Fait à ..... le .....

signature du chef d'établissement

---

Visa du rectorat - Aix - DIEC 2.02

Ce document doit être renvoyé rempli au rectorat DIEC 2.02 - TPE  
pour le 13 janvier 2006 au plus tard par courrier ou par fax au 04.42.91.75.02



**BACCALAUREAT GENERAL SERIE .....**

**EPREUVE ANTICIPEE DE TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES**

**FICHE INDIVIDUELLE DE NOTATION**

**Candidat**

Etablissement

*Cachet de l'établissement*

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Thème et sujet du TPE : .....

Disciplines concernées : .....

**1<sup>ère</sup> partie : Démarche personnelle et investissement du candidat au cours de l'élaboration du TPE**

**Appréciations détaillées :**

.....  
.....  
.....

Points attribués : ...../8

**2<sup>ème</sup> partie : Réponse à la problématique (production finale et note synthétique)**

**Appréciations :**

.....  
.....  
.....

Points attribués : ...../6

**3<sup>ème</sup> partie : Présentation orale du projet**

**Appréciations :**

.....  
.....  
.....

Points attribués : ...../6

Proposition de note arrêtée par les examinateurs : .../20

Date, noms et signatures des examinateurs

Date, noms et signatures des professeurs  
ayant encadré le TPE

Note arrêtée par la commission d'harmonisation : .../20

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/05-334-1021 du 28/11/05

### INSCRIPTIONS AUX EPREUVES ANTICIPEES DES BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2006

Référence : Arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées publics  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements privés sous contrat

Affaire suivie par : Mme OLIVIER-GUINARD      Tel : 04 42 91 71 83      Fax : 04 42 91 75 02  
Mme DELAUNAY      Tel : 04 42 91 71 86

Comme pour les sessions précédentes, les candidats scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat sont pré-inscrits automatiquement à partir de la BEA.

Pour les épreuves anticipées organisées en juin 2006, l'épreuve de TPE est ajoutée à la liste des épreuves réglementaires pour chacune des séries générales. Les TPE deviennent une épreuve obligatoire anticipée affectée d'un coefficient 2 portant sur les seuls points au-dessus de la moyenne. Les modalités de cette évaluation feront prochainement l'objet d'une publication au BA.

En série technologique la série STT devient la série STG.

L'application internet mise à votre disposition offre la possibilité, pour chaque établissement de :

- vérifier la validité des pré-inscriptions et de réaliser les corrections (erreurs dans l'état civil, l'adresse, la série, la division de classe)
- d'inscrire de nouveaux candidats, absents de la BEA
- de supprimer des candidats inscrits à tort

L'application permet également de réaliser l'édition des confirmations sous forme de listes ou de confirmations individuelles

Après signature des candidats, **seules les listes** seront transmises au rectorat le 17 décembre 2005.

Vous pouvez néanmoins, éditer pour votre usage des confirmations d'inscription individuelles.

Les codes de connexion vous seront communiqués par message électronique.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*

**ANNEXE**  
**APPLICATION INSCRINET**  
**NOTICE TECHNIQUE**  
**INSCRIPTIONS AUX EPREUVES ANTICIPEES**

Pour un établissement, la démarche à suivre pour gérer les inscriptions des candidats issus de la base élèves académique est la suivante : toutes les opérations peuvent être effectuées à partir du service de suivi établissement (mise à jour, suppression, inscription nouvelle).

**Fonctions disponibles :**

**a) Modification du mot de passe du suivi**

Il s'agit du mot de passe qui est demandé pour l'accès au service de suivi établissement. Par défaut le mot de passe est identique au code établissement (en majuscules).

**b) Validation des inscriptions**

Cette opération à réaliser une fois est obligatoire. Elle inscrit les candidats de l'établissement auparavant pré-inscrits dans l'application OCEAN à partir de la BEA et elle initialise les divisions de classe de l'établissement. Cette opération doit être réalisée afin d'accéder aux fonctionnalités suivantes.

**c) Nouvelle inscription**

Cette fonction permet d'inscrire d'éventuels nouveaux candidats.

**d) Suppression des candidats**

Cette fonction permet de visualiser la liste générale des candidats inscrits et d'en sélectionner pour les supprimer ou au contraire les réactiver.

Pour supprimer une inscription cocher le candidat sélectionné et valider.

**e) Listes des candidats inscrits par ordre alphabétique et par division**

Elles permettent de visualiser la liste des candidats inscrits.

En cliquant sur le nom d'un candidat, il est possible d'atteindre l'écran « identification » du service d'inscription afin **de modifier les données du candidat.**

**f) Edition de la liste pour confirmation d'inscription (document PDF)**

Cette liste contient pour chaque élève inscrit son identification et sa série (état-civil, adresse, division de classe).

Il est conseillé de l'éditer par division de classe afin que chaque élève puisse vérifier toutes les informations le concernant (civilité, date de naissance, adresse).

**Les erreurs éventuelles seront à corriger par vos soins en utilisant la fonction « Listes des candidats » dans le service de suivi de l'établissement ou en utilisant le service inscription établissement.**

## DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DAFIP/05-334-53 du 28/11/05

### **SEJOURS ET ACTIONS DE FORMATION A L'ETRANGER DESTINES AUX PROFESSEURS DU SECOND DEGRE - ANNEE SCOLAIRE 2005-2006**

Destinataires : Etablissements du 2<sup>nd</sup> degré

Affaire suivie par : M. SEILHES      Tel : 04 42 93 88 56      Fax : 04 42 93 88 98

Les enseignants du second degré souhaitant participer à un séjour ou une action de formation à l'étranger durant le printemps ou l'été 2006 sont invités à consulter en ligne le BO n° 42 du 17 novembre 2005 sur le site :

<http://www.education.gouv.fr/>

Les informations relatives aux programmes sont consultables sur le site du Centre international d'Etudes Pédagogiques (CIEP) à l'adresse :

<http://www.ciep.fr/>

S'ils désirent se porter candidats, les enseignants rempliront le formulaire de candidature téléchargeable sur ce site, conformément aux instructions jointes et l'adresseront avec avis de leur chef d'établissement, par la voie hiérarchique, à l'adresse suivante :

**Rectorat - DAFIP  
à l'attention de Jean-François SEILHES  
fax : 04 42 93 88 98**

**pour le 16 décembre 2005**

**NB :**

- 1. les services de la DIPE, le secrétariat des IA-IPR, la DARIC ne sont en aucun cas destinataires des formulaires de candidature**
- 2. les fiches de candidatures parvenues hors délai à l'adresse DAFIP ci-dessus indiquée seront placées en liste complémentaire**

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*

## DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DARIC/05-334-181 du 28/11/05

### **UN TRIMESTRE A HAMBOURG - PROGRAMME INDIVIDUEL D'ÉCHANGES SCOLAIRES FRANCO-ALLEMAND « BRIGITTE SAUZAY »**

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services  
Départementaux de l'Education Nationale  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques  
Régionaux  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Enseignement  
Technique  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements  
Mesdames et Messieurs les Chefs de division

Affaire suivie par : M. MELKA                      Tel : 04 42 93 96 02      Fax : 04 42 93 96 09  
   Mme ROQUES

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la ville hanséatique de Hambourg signée le 14 juillet 2005, nous mettons en place des échanges individuels de 2 mois et demi. Nos élèves seront accueillis par des familles et des établissements hambourgeois du 3 mai au 15 juillet 2006. Sont concernés tous les élèves de la 4<sup>ème</sup> à la première ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand.

Les dossiers de candidature bilingues dont le modèle est joint doivent être renvoyés par les établissements en trois exemplaires :

2 exemplaires à la DARIC et 1 exemplaire à l'inspection pédagogique régionale d'allemand à l'attention de Mme Roques pour le 1er février 2006, délai de rigueur.

- La commission pédagogique binationale qui gère ce programme se réunira en février au rectorat afin de procéder à l'attribution des correspondants allemands.

Les établissements seront informés à la rentrée des vacances de février de l'attribution d'un correspondant et d'une famille d'accueil ainsi que du nom et des coordonnées du tuteur pédagogique dans l'établissement d'accueil.

Ils recevront également, pour chaque candidat retenu, le formulaire rempli par son correspondant allemand et visé par le chef d'établissement hambourgeois.

Après la durée de l'échange, les élèves doivent rédiger un compte rendu de leur séjour d'un minimum de deux pages (format A4), qui doit mentionner entre autre : l'impression générale du séjour, l'accueil dans la famille et dans l'établissement allemand, les progrès linguistiques et les problèmes éventuellement rencontrés.

Une subvention forfaitaire pour frais de voyage -soit 252 euros- peut être accordée par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse dans le cadre du programme Brigitte Sauzay.

La subvention est versée après l'échange, sur présentation par l'élève du compte rendu sur son séjour et d'une attestation de présence aux cours de l'établissement allemand d'accueil.

La demande de subvention est à établir en même temps que le dossier de candidature et sera renvoyée avec les deux exemplaires du dossier à la DARIC.

L'accueil des correspondants hambourgeois se fera de septembre à mi-novembre 2006.

## **Aspects pédagogiques :**

### **a- critères de choix pour les candidatures :**

- le niveau des résultats des élèves, afin de leur permettre, après leur séjour à l'étranger, de réintégrer sans difficultés particulières le cursus normal de leurs études ;
- leur aptitude à s'adapter à des conditions de travail et de vie dans une école et dans une famille nouvelles pour eux ;
- l'affinité de leurs goûts et centres d'intérêts ;
- les conditions d'accueil familial et les activités extra scolaires envisagées

### **b- suivi pédagogique :**

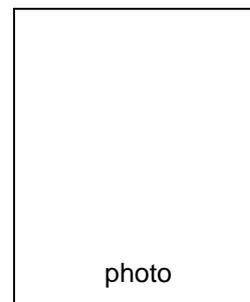
- l'établissement d'accueil coopère avec l'établissement d'origine en vue d'élaborer un programme pédagogique qui tienne compte du niveau, des besoins individuels et des souhaits de l'élève concerné.
- les élèves doivent avoir un niveau en allemand leur permettant de s'orienter et de communiquer plus facilement, surtout au début, avec la famille et au sein de l'établissement.
- le succès de l'échange tient pour une grande part au soutien pédagogique dont bénéficie l'élève durant son séjour auprès de l'établissement d'accueil en accord avec l'établissement d'origine.
- ce programme pédagogique doit préciser plus particulièrement dans quelles matières et dans quel groupe de travail l'élève participe aux cours. Il suit, dans toute la mesure du possible, les mêmes cours que son partenaire. Il est important que les enseignants fassent participer activement les élèves par des exposés, par des questions et par une évaluation individuelle. A la fin de son séjour, l'élève reçoit un rapport dans lequel sont évaluées sa participation aux différents enseignements et son intégration dans la communauté scolaire.

*PJ : 1 dossier de candidature à télécharger et à renvoyer en exemplaire papier  
1 demande de subvention individuelle OFAJ à télécharger et à renvoyer en format papier*

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*



Deutsch - französisches Schüleraustauschprogramm  
Programme d'échanges scolaires franco-allemand



**Un trimestre à Hambourg**

PERSONALBOGEN FÜR DIE TEILNAHME AM  
FORMULAIRE DE CANDIDATURE  
A L'ECHANGE FRANCO-ALLEMAND DE DEUX TRIMESTRES

**Trimester Programm**

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

- Exemplaire pour
- Le coordinateur de Hambourg  
Avec bulletin + appréciation de l'établissement
  - Les coordinateurs français  
Avec bulletin + appréciation de l'établissement
  - La famille allemande

Rectorat d'Aix-Marseille  
Inspection pédagogique régionale d'allemand – Chantal Roques  
Délégation académique aux relations internationales  
et à la coopération - Christian Melka  
Place Lucien Paye -13621 AIX-EN-PROVENCE – CEDEX 1

Téléphone : 04 42 93 96 02  
Fax : 04 42 93 96 09  
mèl : ce.daric@aix-marseille.fr  
à l'attention de Marie-Pierre Hanvic

Nom du candidat

## Formulaire de candidature

### Pour participer aux échanges scolaires individuels franco-allemands entre l'Académie d'Aix-Marseille et le Land de Hambourg

Bitte nur in Druckbuchstaben ausfüllen  
Ecrire en lettres d'imprimerie !

Die Bewerbungsunterlagen sind 3-fach einzureichen  
Le formulaire est à rendre en 3 exemplaires

|                                       |                               |  |
|---------------------------------------|-------------------------------|--|
| <b>Familiennamen / Nom de famille</b> | <b>Vorname / Prénom usuel</b> | <b>Weitere Vornamen / Autres prénoms</b> |
|                                       |                               |  |

|   |
|---|
| <b>Anschrift mit PLZ / Adresse avec code postal</b> |
| <b>Stadtteil / Quartier</b>                         |
| <b>Telefon / téléphone</b>                          |
| <b>Fax</b>  |
| <b>E-Mail</b>                                       |

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <b>Name der Schule / Nom de l'établissement</b> |                          |
| <b>Anschrift / Adresse</b>                      | <b>PLZ / Code postal</b> |
| <b>Telefon / Téléphone</b>                      | +33 (0) 4                |
| <b>Fax</b>                                      | +33 (0)                  |

|                          |   |                        |
|--------------------------|---|------------------------|
| <b>Date de naissance</b> | <b>Größe / Taille</b>   | <b>Gewicht / Poids</b> |
|                          | cm  | kg                     |
|                          | <input type="checkbox"/> <b>Fille</b><br><input type="checkbox"/> <b>Garçon</b> |                        |

|                                |                    |                        |
|--------------------------------|--------------------|------------------------|
| <b>Religion ( facultatif )</b> | <b>Nationalité</b> | <b>N° de Passeport</b> |
|                                |                    | Ou de carte d'identité |

Nom du candidat

Name des Vaters / Nom du père

Beruf des Vaters / Profession du père

Name der Mutter / Nom de la mère

Beruf der Mutter / Profession de la mère

|              | Années<br>d'enseignement<br>Years of instruction | À partir de la<br>classe de |
|--------------|--|-----------------------------|
| Allemand     | _____  | _____                       |
| Anglais      | _____  | _____                       |
| Autre langue | _____  | _____                       |

Welche Fremdsprachen spricht man in der Familie ?  
Quelles langues étrangères parle-t-on dans ta famille ?

Bist Du in ärztlicher Behandlung ?

Suis-tu un traitement médical ?

Falls ja, gib bitte Einzelheiten an / Si oui, lequel ?

 oui  NonHast Du besondere Diätvorschriften (z.B. vegetarisch, Lactose-  
Unverträglichkeit) ?

Suis-tu un régime spécial ( par ex. végétarien, intolérance au lactose ) ?

Falls ja, gib bitte Einzelheiten an / Si oui, lequel ?

 oui  Non

Leidest Du unter Krankheiten oder Allergien ?

Souffres-tu d'une maladie ou d'allergie ?

Falls ja, gib bitte Einzelheiten an / Si oui, de laquelle ?

 oui  non

Nom du candidat

## Unterbringung / Hébergement

| Unterbringung / Hébergement             |   | Wohngebiet / Environnement                   |  |
|---|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Haus<br>Maison | <input type="checkbox"/> Wohnung<br>Appartement | <input type="checkbox"/> Städtisch<br>urbain | <input type="checkbox"/> ländlich<br>rural |

|   |  |             |
|---|--|-------------|
| <b>Membres présents dans la famille</b> | <input type="checkbox"/> Vater / Père        |             |
|   | <input type="checkbox"/> Mutter / Mère       |             |
|   | <input type="checkbox"/> Schwestern / Soeurs | Alter / Age |
|   | <input type="checkbox"/> Brüder / Frères     | Alter / Age |
|   | <input type="checkbox"/> Andere / Autre(s):  |             |

Erhält der Partner ein eigenes Zimmer ?  oui  non  
 Ton correspondant aura-t-il sa propre chambre ?

## Haustiere / Animaux domestiques

|  |
|--|
|  |
|--|

Bist Du Raucher ?  oui  non  
 Es-tu fumeur ?

Raucht eine andere Person im Haushalt ?  oui  non  
 Est-ce qu'une autre personne fume dans la famille ?

## Auslandsaufenthalte / Séjours à l'étranger

Wann, wo, wie lange warst Du im Ausland ? Austausch ?  
 Quand, où et combien de temps as-tu séjourné à l'étranger ?

|  |
|--|
|  |
|--|

In welcher Jugendorganisation bist Du Mitglied ?  
 Es-tu membre d'une ou plusieurs organisations  
 de jeunesse ? Si oui, lesquelles ?

|  |
|--|
|  |
|--|

Nom du candidat

Sport / Sports

**Ausgeübte Sportarten / Sports pratiqués**

**Interesse für Sportarten / Sports qui t'intéressent**

**abgelehnte Sportarten / Sports qui ne t'intéressent pas du tout**

**Mein Partner hat Gelegenheit zum Ausüben folgender Sportarten / Mon correspondant pourra pratiquer les sports suivants :**

besondere Interessen, Hobbies / Centres d'intérêt, hobbies

**Ausgeübte Hobbys / Activités/hobbys pratiqués**

**Abgelehnte Hobbys / hobbies/activités qui ne t'intéressent pas du tout**

**Musische Betätigung / Activités artistiques et musicales**

**Mein Partner hat Gelegenheit zum Ausüben von Musik, z.B / Mon correspondant pourra pratiquer les instruments de musique suivants :**

Nom du candidat

Wie verbringst Du am liebsten freie Nachmittage und Abende ? / Comment préfères-tu passer tes après-midi et tes soirées libres ?

|  |  | Numéroter par ordre de préférence |
|--|--|-----------------------------------|
| in der Familie / en famille  |  | <input type="checkbox"/>          |
| zu Hause mit anderen Jugendlichen / à la maison avec d'autres jeunes |  | <input type="checkbox"/>          |
| auf Partys, in Diskotheken / dans des fêtes, en discothèque          |  | <input type="checkbox"/>          |
| Selbstbeschäftigung / à des occupations personnelles                 |  | <input type="checkbox"/>          |

Wie verbringst Du am liebsten die Wochenenden ? / Comment préfères-tu passer les week-ends ?

|  |  | Numéroter par ordre de préférence |
|--|--|-----------------------------------|
| in der Familie / en famille  |  | <input type="checkbox"/>          |
| zu Hause mit anderen Jugendlichen / à la maison avec d'autres jeunes |  | <input type="checkbox"/>          |
| Ausflüge mit der Familie / excursions en famille                     |  | <input type="checkbox"/>          |
| Ausflüge mit anderen Jugendlichen / excursions avec d'autres jeunes  |  | <input type="checkbox"/>          |
| Ausflüge allein / excursions seul (e)                                |  | <input type="checkbox"/>          |

Der Partner hat Gelegenheit / Mon correspondant aura l'occasion

|  |   |
|--|---|
| Ausflüge mit der Familie zu machen / de faire des excursions en famille                    | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Ausflüge mit anderen Jugendlichen zu machen / de faire des excursions avec d'autres jeunes | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Sportveranstaltungen zu besuchen / d'aller à des rencontres sportives                      | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| ins Theater, Konzert zu gehen / d'aller au théâtre, au concert                             | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| anderen Jugendlichen zu begegnen / de rencontrer d'autres jeunes                           | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| <b>Andere Aktivitäten / Autres activités :</b>   |   |
|  |   |

Nom du candidat

**Gewünschter Partner / Je souhaite avoir comme correspondant**      Junge Garçon       Mädchen Fille       beides möglich garçon ou fille

**Darf der Partner einer anderen Konfession/Religion angehören ?  
Le correspondant peut-il avoir une autre religion ?**

oui  non

**Würdest Du gern in einer städtischen oder ländlichen Gegend wohnen?  
Aimerais- tu habiter en ville ou à la campagne ?**

städtisch en ville       ländlich à la campagne       beides möglich en ville ou à la campagne

**Hast Du besondere Wünsche ? / As-tu des souhaits particuliers ?**

Miir und meiner Familie ist bewusst, dass die Betreuung meines möglichen Austauschpartners großen persönlichen Einsatz von uns erfordert. Im Falle meiner Vermittlung, sichere ich zu, während des gesamten Zeitraums des Aufenthalts meines Partners anwesend zu sein und in dieser Zeit auch keine anderen Austausch- oder Klassenfahrten ohne meinen Partner durchzuführen.

**Ma famille et moi sommes conscients que recevoir un correspondant demande un grand engagement personnel de notre part. Si ma candidature est retenue, je certifie que je serai présent pendant tout le séjour de mon correspondant et que je ne ferai aucun autre échange scolaire ni aucune sortie de classe sans mon correspondant.**

**Signature :**

Ich habe mich zeitgleich mit dieser Bewerbung noch für ein anderes Austauschprogramm bzw. einen Sprachaufenthalt im Ausland beworben

oui  non

**Je suis aussi candidat pour un autre programme d'échange ou pour un séjour linguistique à l'étranger qui aura lieu pendant la même période .**

Ort, Datum / Lieu, date



Unterschrift des Bewerbers

Signature du candidat

Füge eine Kopie Deines letzten Schulzeugnisses sowie einen kurz gefassten Bildungsgang bei mit einer Begründung, weshalb Du einen Austausch mit Aix-Marseille wünschst und einer Vorstellung Deiner Familie, z.B. Angaben über besondere Interessen und Beschäftigungen, Beruf, Freizeit, bestimmte Familienregeln und -erwartungen fürs Ausgehen, usw. (nicht mehr als eine DIN-A4-Seite).

**Ajoute une copie de ton dernier bulletin de notes ainsi que quelques informations sur ta scolarité (primaire, collège, lycée), et explique ( en allemand ) les raisons pour lesquelles tu souhaites faire un échange avec l'Allemagne. Donne aussi des informations sur ta famille, ses centres d'intérêts et ses activités, sa vie professionnelle, comment elle passe son temps libre, ses règles de vie et ses attentes au sujet des sorties, etc... ( pas plus d'une page A4 ) .**

Nom du candidat

## Annexe 1

S'il te plaît, ajoute à ton dossier de candidature (pas plus d'une page ) **des photos** ( même en couleur ) **de**

- ta famille

- ta maison

- ton école

## Annexe 2

### Instructions

**Un aspect essentiel pour s'assurer que les échanges se feront en toute sécurité et dans l'harmonie, est le respect de certaines règles élémentaires qui, tout en étant évidentes, doivent être toutefois rappelées, car le non respect de ces règles élémentaires aurait des conséquences négatives sur la réussite de l'échange !**

### Accord

Je voudrais effectuer un séjour en Allemagne en tant que correspondant(e) dans le cadre de l'échange Aix-Marseille/Hambourg, pour approfondir ma compréhension et mes connaissances de la langue, de la culture et du mode de vie des Allemands.

C'est pourquoi, si ma candidature est retenue,

- je suivrai régulièrement les cours, je participerai avec intérêt à l'enseignement, je ferai mes devoirs à la maison et d'autres devoirs scolaires de manière responsable et autonome,
- je m'adapterai sans heurts à la vie quotidienne de ma famille d'accueil,
- je suivrai les instructions de ma famille d'accueil, des enseignants et des organisateurs responsables de l'échange.

### Engagement

Je m'engage formellement à

- ne pas conduire de véhicule motorisé pendant mon séjour en Allemagne,
- ne pas emporter en Allemagne d'alcool ni de drogue et ne pas en consommer en Allemagne,
- ne pas enfreindre les lois du pays d'accueil.

Ich verstehe, dass ein Verstoß gegen diese Verpflichtung meine vorzeitige Rückführung nach Deutschland zur Folge haben wird. Alle sich hieraus ergebenden zusätzlichen Kosten werden von mir bzw. meinen Erziehungsberechtigten getragen.

Je suis conscient(e) que toute atteinte à ces engagements aura comme conséquence un retour immédiat en France. Tous les frais supplémentaires qui en découleraient seront à ma charge ou à celle de mes parents.

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature

Erklärung der Erziehungsberechtigten

### Déclaration des parents

Ich/Wir habe/n diese Erklärung gelesen und akzeptiert. Ich/Wir versichere/ versichern, dass mein/unser Kind diese Erklärung verstanden hat.

Je/nous ai/avons lu et accepté cet engagement. Je/nous certifie/certifions que mon/notre enfant a compris cet engagement.

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature des parents ou du représentant légal

## Accord parental

Ce formulaire est à remplir par les parents ou par les représentants légaux des élèves qui aimeraient participer au programme d'échanges scolaires.

Je/nous déclare/déclarons être d'accord pour que mon/notre enfant participe à l'échange scolaire franco-allemand trimestriel organisé par l'Académie d'Aix-Marseille et le Land de Hambourg et en accepte/acceptons le règlement pour mon/notre enfant.

Je/nous ai/avons lu la feuille d'information sur les échanges scolaires franco-allemands Aix-Marseille/Hambourg .

Je/nous confirme/confirmons que mon/notre enfant  
.....  
participera au vol prévu dans le cadre de ces échanges.

Autorisation pour une visite médicale en cas de nécessité

Je/nous autorise/autorisons mon/notre enfant .....

à une visite médicale, au cas où celle-ci serait jugée nécessaire par les autorités médicales, par la famille d'accueil ou par les responsables du programme.

Lieu

Date

Signature du ou des parents ou du représentant légal



Académie d'Aix - Marseille

c o n f i d e n t i e l

Fréquentation scolaire dans les deux pays

**Recommandation de  
l'établissement scolaire  
fréquenté par**

Nom de l'élève<sup>1</sup>

**Pour participer au programme d'échanges scolaires organisé par le Rectorat de  
l'Académie d'Aix-Marseille et les autorités éducatives du Land de Hambourg**

Ce formulaire devra être rempli par un enseignant qui connaît l'élève personnellement ou par le responsable des échanges après avoir contacté le professeur principal et les autres professeurs de l'élève.

L'appréciation est d'une importance décisive pour le choix de l'élève. Elle devrait donc être aussi objective que possible.

**Capacité d'entrer en relation avec les autres**

moyenne                       bonne                       très bonne                       excellente

**Degré de maturité et de développement**

plus jeune                       normal                       plus vieux

**Relations avec les camarades de classes**

moyennes                       bonnes                       très bonnes                       excellentes

**Personnalité**

très réservée                       réservée                       ouverte                       très ouverte

**Capacité d'intervention dans le cours**

moyenne                       bonne                       très bonne                       excellente

**Engagement dans l'établissement**

moyen                       bon                       très bon                       excellent

### Appréciation générale sur l'élève et notamment

- sa capacité à participer aux échanges
- d'autres aspects particuliers de la personnalité
- la capacité de sa famille d'accueillir un élève allemand pour un séjour de deux à trois mois

Professeur ou Professeur principal



Proviseur



Cachet de l'établissement





## DEMANDE DE SUBVENTION

Echanges individuels  
Programme Voltaire et Programme Brigitte Sauzay

Académie \_\_\_\_\_

Etablissement d'origine \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Etablissement allemand \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Bundesland \_\_\_\_\_

Dates de séjour de l'élève (des élèves) français

Arrivée \_\_\_\_\_

Départ \_\_\_\_\_

Nombre de participants

**Ne rien inscrire dans ce cadre réservé à l'OFAJ**

| Article       | N° de groupe | N° d'attribution |
|---------------|--------------|------------------|
| <b>601215</b> | <b>C 010</b> |                  |

Subvention attribuée

**1. Subvention des frais de voyage**

| Nombre de participants | Forfait par participant | Total |
|------------------------|-------------------------|-------|
|                        |                         |       |
|                        | €                       | €     |

**2. Bourse mensuelle (uniquement pour le Programme Voltaire)**

| Nombre de mois | Bourse mensuelle | Total |
|----------------|------------------|-------|
|                |                  |       |
|                | €                | €     |

Subvention totale : \_\_\_\_\_ €

Acompte : \_\_\_\_\_ €

Berlin, le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Décompte : 

Solde : \_\_\_\_\_ €

Berlin, le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Participant(s) français (Nom, prénom, âge, classe, Allemand en LV 1 ou LV 2)

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_

4. \_\_\_\_\_

**Prière de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal pour chaque élève !**

Nom du (des) élève(s) allemand(s) \_\_\_\_\_

Dates prévues du séjour de l'élève/ des élèves allemands en France \_\_\_\_\_

Nom du (des) professeur(s) responsable(s) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Autres remarques :

### Adresse(s) de l'élève (des élèves)

1. Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal/ Ville : \_\_\_\_\_

2. Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal/ Ville : \_\_\_\_\_

3. Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal/ Ville : \_\_\_\_\_

4. Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal/ Ville : \_\_\_\_\_

### Autorisation du directeur de l'établissement scolaire d'origine

Nom du directeur \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

## DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DARIC/05-334-182 du 28/11/05

### COOPERATION FRANCO-SUEDOISE DANS LE DOMAINE SCOLAIRE PROGRAMME « EDUCATION EUROPEENNE - UNE ANNEE EN FRANCE » ANNEE 2006-2007

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services  
Départementaux de l'Education Nationale  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques  
Régionaux  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Enseignement  
Technique  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements  
Mesdames et Messieurs les Chefs de division

Affaire suivie par : Mme HANVIC      Tel : 04 42 93 96 02      Fax : 04 42 93 96 09

**Le Centre international d'études pédagogiques coordonne au plan national, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004, la mise en œuvre administrative et pédagogique du programme franco-suédois intitulé « Education Européenne - Une année en France ».**

Initié par le Bureau de Coopération Linguistique et Educative de l'ambassade de France à Stockholm, en liaison avec le bureau international des programmes éducatifs (IPK) et des associations suédoises des professeurs, ce programme permet à des élèves suédois d'effectuer une année scolaire à titre individuel dans un lycée français, en classe de première ou de terminale, selon le niveau et la filière d'origine des élèves. Il a fêté en 2004 son quinzième anniversaire.

35 élèves suédois participent cette année à ce programme. Un contingent de 50 élèves devrait être accueilli l'an prochain. Ces élèves reçoivent des autorités compétentes de leur pays une allocation d'étude qui les aide à couvrir pour partie les frais de scolarité et d'internat et à assurer l'indemnisation (fixée à 1524 euros) des familles d'accueil françaises.

Les établissements intéressés par cette action doivent pour cela disposer d'un internat et être en mesure de confier l'élève à des familles d'accueil qui l'hébergeront pendant les week-ends et les petites vacances. Les lycées ayant déjà été associés au programme « Education européenne » sont tout particulièrement invités à faire connaître leur souhait de renouveler leur participation en 2006-2007.

Ce programme s'ouvrant aux élèves suédois des sections professionnelles, il conviendrait que quelques lycées professionnels offrant un large éventail de formation jusqu'au bac pro soient candidats.

**Les établissements candidats sont invités à spécifier s'ils ont déjà des contacts ou un partenariat avec un établissement suédois.**

La fiche de candidature est téléchargeable sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr>  
(cliquez sur 1 -programmes en gestion, 2- sur programmes d'accueil, 3- sur élèves suédois, puis en bas du texte sur « fiche électronique de candidature des établissements »).

Cette fiche électronique de candidature des établissements sera remplie par les proviseurs intéressés.  
Elle sera retournée avant :

**le mardi 10 février 2006**

au CIEP - Pôle langues étrangères, 1 avenue Léon Journault - 92320 Sèvres Cedex -  
et à l'adresse électronique suivante : [billacois@ciep.fr](mailto:billacois@ciep.fr)  
ainsi qu'à la DARIC, à l'adresse électronique suivante : [marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr](mailto:marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr)

Ce n'est qu'après réception de la fiche de présentation de l'élève suédois que les lycées retenus adresseront au Bureau au Bureau de coopération linguistique et éducative de l'Ambassade de France à Stockholm, une fiche d'information sur la famille d'accueil. Ils transmettront enfin directement à l'élève suédois, une brochure de présentation de leur établissement ainsi que de la ville ou de la région.

*Signataire : Christiane BONNEFOY, Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie d'Aix-Marseille.*

# DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DARIC/05-334-183 du 28/11/05

## OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE RENCONTRES A RECRUTEMENT OUVERT 2006 - APPEL A PROJETS

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services  
Départementaux de l'Education Nationale  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques  
Régionaux  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Enseignement  
Technique  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements  
Mesdames et Messieurs les Chefs de division

Affaire suivie par : Mme HANVIC      Tel : 04 42 93 96 02      Fax : 04 42 93 96 09

### **Objectifs :**

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse qui soutient de nombreux projets académique permettant ainsi à des jeunes d'être acteurs des échanges franco-allemands lance un appel à projets à l'intention d'organisations (établissements scolaires, associations de jeunes, clubs sportifs, etc...) susceptibles de proposer des rencontres à recrutement ouvert. Afin de toucher un très grand nombre de jeunes, les projets sélectionnés feront l'objet d'une publication largement diffusée (brochure/calendrier, site Internet OFAJ).

Les cinq axes thématiques ont retenus par l'OFAJ pour 2006 sont :

- le dialogue franco-allemand et l'avenir de l'Europe,
- l'apprentissage de la langue du partenaire,
- la mobilité professionnelle,
- l'engagement des jeunes,
- la Coupe du monde de football en 2006 en Allemagne.
- 

### **Critères de sélection :**

Seront retenus en priorité les projets originaux pouvant susciter un large écho médiatique et prévoyant une forte implication des jeunes. La sélection des projets mettra en valeur toute la richesse du travail de l'OFAJ et de ses partenaires : variété des publics concernés, diversité des secteurs d'activités et répartition géographique équilibrée.

Les projets présentés, bi ou trinationaux, devront être conformes aux Directives de l'OFAJ tant dans leurs formes que dans leurs contenus. Ils devront impérativement prévoir un recrutement ouvert.

### **Modalités de financement :**

Les projets retenus bénéficieront d'une aide financière de l'OFAJ calculée conformément aux taux prévus dans les Directives. L'aide de l'OFAJ ne pourra pas couvrir la totalité des frais. La subvention pourra porter sur les frais de voyage, les frais de séjour, les frais de programme (animation pédagogique, animation linguistique, interprétariat, intervenants extérieurs, matériel et déplacements justifiés par le contenu du projet) et, le cas échéant, sur les frais d'administration. Une rencontre de préparation pourra également être prise en charge.

**Délai de présentation :**

Les projets devront parvenir à l'OFAJ à Paris pour le 15 janvier 2006 au plus tard, accompagnés des documents suivants :

1-Fiche technique (à télécharger)

2-Descriptif du projet mentionnant les objectifs, la démarche et la méthode pédagogiques (2 pages maximum sur feuille séparée)

3-Plan de financement détaillé faisant apparaître l'ensemble des dépenses et des recettes et le montant de la subvention demandée à l'OFAJ (à télécharger)

4-Ebauche du programme journalier

**Sélection :**

L'OFAJ procédera à la sélection des projets début février 2006 et informera les candidats retenus courant février.

Publication et communication :

Les candidats dont le projet aura été retenu recevront par courrier électronique une fiche de présentation bilingue, à remplir, qui sera utilisée pour la réalisation d'une brochure/calendrier (support papier et site Internet de l'OFAJ).

Contact : OFAJ : [dole@ofaj.org](mailto:dole@ofaj.org)

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*



Deutsch-Französisches Jugendwerk  
Office franco-allemand pour la Jeunesse

## Rencontres à recrutement ouvert 2006

### Fiche technique à adresser pour le 15 janvier 2006 à

Office franco-allemand pour la Jeunesse  
51, rue de l'Amiral Mouchez  
75013 PARIS  
Fax 01 40 78 18 57  
Mail : [dole@ofaj.org](mailto:dole@ofaj.org)

#### **Thème de la rencontre :**

**Descriptif détaillé du projet** Thème, objectifs, démarche et méthodes pédagogiques (2 pages maximum sur feuille séparée)

#### **Organisation locale responsable**

Nom  
Rue  
Code postal                      Ville  
Académie

#### **Responsable**

Nom, prénom  
Tél.                                      Fax  
Mail  
Qualification linguistique

#### **Organisation partenaire allemande**

Nom  
Rue  
Code postal                      Ville  
Bundesland (académie)

#### **Responsable**

Nom, prénom  
Tél                                      Fax  
Mail  
Qualification linguistique

#### **Organisation partenaire pays tiers**

Nom                                      Remplir le cas échéant  
Rue  
Code postal                      Ville  
Pays

#### **Responsable**

Nom, prénom  
Tél                                      Fax  
Mail  
Qualification linguistique

**Rencontre de jeunes :**

**Dates :**

**Pays, code postal, ville :**

**Académie :**

**Nombre de participants** (maximum 50)

Allemands .....Français ..... Autre nationalité.....

**Participants** (cocher les cases correspondantes)

Scolaires

Jeunes en formation prof.

Etudiants

Jeunes défavorisés

Jeunes professionnels

Jeunes chômeurs

**Rencontre préparatoire :**

**Dates :**

**Pays, code postal, ville:**

**Académie / Bundesland :**

**Nombre de participants** (maximum 6)

Allemands .....Français ..... Autre nationalité.....

**Nom, Prénom**

**Fonction au sein de l'organisation**

**Date**

**Signature**

**Cachet de l'organisation**

## Rencontres à recrutement ouvert 2006

### Plan de financement

| <u>Dépenses réelles</u>   | <u>Subvention demandée à l'OFAJ</u><br><u>Selon les taux des directives</u>   |
|---|---|
| <b>Frais de voyage</b><br>groupe allemand.....<br>▪ groupe français.....<br>▪ groupe pays tiers.....  | <b>Frais de voyage **</b><br>▪ groupe allemand.....<br>▪ groupe français.....<br>▪ groupe pays tiers.....<br>** selon grille forfaitaire de l'OFAJ  |
| <b>Hébergement et repas</b><br>▪ groupe allemand.....<br>▪ groupe français.....<br>▪ groupe pays tiers.....   | <b>Hébergement et repas **</b><br>▪ groupe allemand.....<br>▪ groupe français.....<br>▪ groupe pays tiers.....<br>** <u>Taux journalier / participant</u><br>▪ jusqu'à 15 € lors de rencontres de jeunes<br>▪ jusqu'à 30 € lors de rencontres préparatoires |
| <b>Programmes d'une qualité particulière</b><br><u>Frais en lien avec le thème de la rencontre</u><br>▪ animateurs / interprètes....<br>▪ Intervenants.....<br>▪ location de salles / matériel<br>▪ Visites et sorties.....<br><b>Total .....</b> = | <b>Autres frais en lien avec le thème</b><br>.....<br><u>Taux journalier accordé pour 10 jours maximum</u><br>jusqu'à 250 € lors de rencontres binationales<br>▪ jusqu'à 375 € lors de rencontres trinationales   |
| <b>Animation linguistique</b><br>▪ animateurs.....<br>▪ matériel fongible .....   | <b>Animation linguistique</b><br>.....<br><u>Taux journalier accordé pour 10 jours maximum</u><br>▪ jusqu'à 150 €   |
| Divers.....   | Pas de financement OFAJ   |
| Frais d'organisation.....   | Pas de financement OFAJ   |
| Frais d'administration.....   | 10 € / participant.....   |
| <b>Total des dépenses .....</b>   | <b>Subvention demandée à l'OFAJ :</b>   |
|   | <b>RECETTES</b>   |
|   | Contribution des participants.....<br>Contribution de l'organisation.....<br>Autres sources de financement.....<br>(Origine et montant)   |
|   | <b>Total des recettes .....</b> =   |

**Organisation**  
**Date**

**Nom, prénom**  
**Signature**

## DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DARIC/05-334-184 du 28/11/05

### **PROGRAMME INTERNATIONAL D'ÉCHANGES DE PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ (ANNEE SCOLAIRE 2006-2007) - ÉCHANGES POSTE POUR POSTE**

Référence : BO n° 42 du 17 novembre 2005

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services  
Départementaux de l'Éducation Nationale  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques  
Régionaux  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale - Enseignement  
Technique  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements  
Mesdames et Messieurs les Chefs de division

Affaire suivie par : Mme HANVIC      Tel : 04 42 93 96 02      Fax : 04 42 93 96 09

Des échanges poste pour poste entre **des professeurs de langue vivante, titulaires des établissements publics français du second degré** et des enseignants étrangers d'établissements publics ou privés sont organisés chaque année pour tout ou partie de l'année scolaire avec les pays suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, États-Unis, République d'Irlande, Royaume Uni.

Concernant les échanges avec les enseignants britanniques et irlandais, seuls pourront être pris en compte et examinés les dossiers présentés par des professeurs qui, non seulement auront identifié leur partenaire, mais auront également obtenu de ce partenaire l'assurance que le chef de l'établissement d'accueil donne son accord au projet d'échange. Sur ce point, il est vivement recommandé aux deux partenaires potentiels de s'assurer de l'agrément du chef d'établissement britannique ou irlandais quant à la durée et aux dates de l'échange envisagé d'une part, quant au profil et aux qualifications du candidat français d'autre part.

Les objectifs des échanges de poste pour poste sont de permettre à des professeurs de langues vivantes :

- de perfectionner et de compléter leur formation linguistique et professionnelle
- d'approfondir leur connaissance de pays dont ils enseignent la langue et, de ce fait d'enrichir les contenus et pratiques de l'enseignement qu'ils dispenseront à leurs élèves à leur retour,
- de contribuer à l'ouverture internationale des systèmes d'éducation français et étrangers par la promotion des langues vivantes en France et celle de la langue française à l'étranger,
- et, tout particulièrement, de créer ou renforcer des liens entre communautés éducatives, celle de l'établissement scolaire étranger qui les accueillera et celle du collège ou lycée français où ils exercent.

#### **Calendrier de dépôt des candidatures :**

#### **Retrait des dossiers :**

Les candidats intéressés par un échange en 2006-2007 devront télécharger à partir :

**De mi-novembre et jusqu'au 16 décembre 2005-**

le dossier de candidature sur le site du CIEP, adresse : [www.ciep.fr/echposte](http://www.ciep.fr/echposte)

Ils se pré-inscriront en envoyant un premier exemplaire dès que possible au CIEP.

**Retour des dossiers :**

**Le chef d'établissement renvoie 2 exemplaires du dossier de candidature au plus tard pour le**

**13 janvier 2006**

à la DARIC du Rectorat d'Aix-Marseille.

Les dossiers devront comporter :

- l'avis du chef d'établissement
- une lettre de motivation sur papier libre

**Pour le 30 janvier 2006, délai de rigueur**, la DARIC (Rectorat) enverra au CIEP les dossiers qui comporteront :

- l'avis du DARIC
- l'avis de l'IA-IPR ou de l'IEN-ET/EG
- l'avis du recteur d'académie.

Les professeurs désireux de partir aux Etats –Unis devront également faire acte de candidature sur le site internet de la Commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels :

<http://www.fulbright-france.org>

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*